



**Nous habitons** des quartiers de Polangis et du Quai de la Marne enviés et menacés.

**Nous désirons** que le développement de ceux-ci se fasse harmonieusement et depuis 27 ans.

*L'ASEP lutte à vos côtés pour permettre de résoudre les problèmes que cela pose tels que :*

- Aménagement place Mozart d'une aire de jeux pour enfants Aménagement de l'avenue Foch ;
- Aménagement de l'ex-terrain st allergènes, boulevard de Polangis Aménagement du Quai de Polangis ;
- Aménagement en boulevard urbain de l'avenue Galliéni pour une meilleure liaison Polangis-Palissy ;
- Devenir du site de la Compagnie Générale des Eaux, avenue Foch Devenir du tronc commun A 4 / A 86 ;
- Enfouissement des réseaux des concessionnaires (EDF, téléphone etc...);
- Intégration de la réhabilitation de l'éclairage public et des voiries à un plan global de circulation et d'aménagement urbain ;
- Mise à jour pour une meilleure lisibilité du POS ;
- Mise en oeuvre du Plan Vert municipal ....de 1994 ;
- Mise en place de réelles protections phoniques sur l'A 4 existante ;
- Modification et meilleure lisibilité du Plan de Prévention du Risque d'Inondation ( PPRI) ;
- Nuisance avions et hélicoptères Nuisances d'ateliers de peinture et de carrosserie automobile ; Nuisances de Mac Do avenue Gallieni Occupation sauvage du parking des Guinguettes sous l'autoroute ;
- Participation au Plan de Développement Urbain (PDU) Passage du Trans Val-de-Marne avenue Gallieni ; Permis de construire litigieux ;
- Plan général de circulation de Polangis ;
- Sens de circulation quartier du Quai de la Marne Squattérisation des propriétés DDE acquises pour le projet A 4 / A 86 et aménagement des emprises ;
- Suppression de la "ruine" Piot Pneus avenue G.Mocquet ;
- Suppression des risques d'inondation par le réseau communal ;
- Etc ....

Rejoignez-nous en adhérant et en assistant à notre prochaine Assemblée Générale \* qui aura lieu le LUNDI 18 NOVEMBRE à 20h45 au COLLÈGE JULES FERRY

*Forte de trois cent quarante trois adhérents en 2001 et de son apolitisme permanent, sans relâche depuis 1975, L'ASEP ouvre pour tous car ces problèmes nous concernent tous.*

\* l'assemblée générale est réservée aux adhérents. On pourra adhérer surplace le soir même



Bulletin d'adhésion :

Mme, Melle, M. :.....

Profession ( facultatif) :.....

Adresse :.....

.....

Désire adhérer, réadhérer à l'ASEP, ci-joint un chèque à l'ordre de l'ASEP.

La cotisation pour l'année en cours est fixée à : 5 € pour les adhérents et plus pour les bénéficiaires.

Elle doit être adressée au siège de l'Association à l'attention de Mme la trésorière de l'ASEP,  
51 avenue du Parc- 94 340 Joinville-le-Pont

Faites-nous connaître vos idées et vos suggestions :